

**Nous vous remercions de lire attentivement les
renseignements ci-après, relatifs à votre inscription et
de conserver cette fiche.**

(RE)INSCRIPTION EN CYCLE LONG – NOTE D'INFORMATION - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Accueil et réunion de rentrée :

Les dates de rentrée seront communiquées sur le site internet du lycée.

La réunion de rentrée est obligatoire pour les parents. Elle a lieu le jour même, avant le début des cours.

LE JOUR DE LA RENTREE, VOTRE ENFANT DOIT ETRE MUNI OBLIGATOIREMENT :

- ✓ **D'un équipement scolaire (voir liste des fournitures sur internet)**
- ✓ **D'une tenue de travail (bleu de travail (haut et bas au choix) ou salopette de travail), de chaussures de sécurité, d'une blouse blanche pour les laboratoires**
- ✓ **De trois cadenas pour la fermeture des casiers personnels**
- ✓ **D'une gourde**

Pour les élèves internes : nécessaire pour l'internat à rapporter le jour de la rentrée.

- D'une paire de draps (à changer tous les 15 jours)**
- D'une housse de matelas (90 x 190)**
- D'une couverture ou d'une couette**
- D'un traversin ou d'un oreiller**
- D'une paire de pantoufles**

Quelques informations utiles :

⇨ **BOURSE** : Si vous êtes bénéficiaires, celles-ci seront déduites directement sur les factures trimestrielles.

Si vous étiez déjà élève boursier au LPA et que votre situation reste inchangée, la bourse sera reconduite automatiquement.

Vous devez constituer un dossier de bourse dans les *3 cas suivants* ([dossier à demander à la vie scolaire dès l'inscription](#)) :

1 – Si vous étiez boursier de l'Education Nationale. Les barèmes d'attribution sont identiques mais les bourses sont gérées par le Ministère de l'Agriculture. Vous devez donc remplir un nouveau dossier que vous demanderez au secrétariat à l'inscription. La commission d'attribution aura lieu en octobre.

2 – Si vous n'êtes pas boursier mais que la situation de votre famille a changé (ex : chômage, etc...)

3 – Si vous étiez déjà boursier l'an dernier et que vous redoublez ou que votre situation a changé.

⇨ **TABLETTES & 1er EQUIPEMENT** : Le conseil régional prend en charge les tablettes et manuels numériques et le premier équipement. Ils seront fournis aux élèves à la rentrée scolaire, après signature d'un contrat de prêt et d'une charte. Les 1^{er} équipements seront à



rendre si l'élève ne va pas au terme de sa formation complète. Dans le cas de non restitution ils seront facturés aux familles.

⇨ **TRANSPORT SCOLAIRE** : Les dossiers d'aide aux transports sont à demander en ligne sur le site des transports ou au conseil général. Une navette du lycée récupère les élèves **INTERNES** en gare de l'Isle sur la Sorgue chaque lundi matin vers 08 h 30 et les ramènera également en gare le vendredi après les cours.

⇨ **PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE** : Elle est obligatoire pour l'inscription et le passage des examens même pour les élèves de troisième. Attention à sa date de validité.

⇨ **ACTIVITES SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)** : Le dossier et le règlement se feront auprès de l'enseignant d'EPS à la rentrée.

⇨ **ATTESTATION SCOLAIRE DE SECURITE ROUTIERE 2^{ème} NIVEAU (ASSR 2)** : Fournir une photocopie de cette attestation. En effet, cette attestation est obligatoire pour les jeunes nés après le 01/01/1988 pour présenter le code et passer le permis de conduire ainsi que pour la conduite accompagnée. Une session est organisée durant l'année scolaire pour tous ceux qui ont échoué en classe de 3^{ème}.

⇨ **ATTESTATION D'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE** : Cette attestation est obligatoire. Vous pouvez en plus souscrire une assurance scolaire type MAE (non obligatoire) qui couvre les risques plus spécifiques de la scolarité.

⇨ **FOURNITURES SCOLAIRES POUR TOUS LES ELEVES** :
La liste des fournitures est disponible sur le site internet du lycée.

⇨ **BULLETIN D'ADHESION A L'ACLAS (Association des Copains du Lycée Agricole de la Sorgue)** : L'Association organise durant l'année des activités sportives et culturelles (sorties, théâtre, cinéma, club divers). L'adhésion est facultative. Le bulletin d'adhésion ou de non adhésion doit être retourné (avec le chèque joint en cas d'adhésion).

⇨ **TARIFS DES PRESTATIONS** : (année complète, tarifs basés sur ceux de l'année précédente)

Internat : 1.521,21 € (comprenant les nuits du lundi au jeudi + tous les repas du lundi au vendredi)

Demi-pension : 593 € (comprenant déjeuner du midi uniquement)

Cantine et internat payables en début de chaque trimestre à réception de facture, par chèque ou virement bancaire, facturés comme suit : 45 % au 1^{er} trimestre, 45 % au 2^{ème} trimestre et 10 % au 3^{ème} trimestre.

Les prélèvements sont définitivement annulés.

FRAIS ANNEXES :

Fournitures personnelles pour reprographie (frais informatiques) : papier, reliure, encre etc... : 18,50 €/an pour les collégiens et 25,50 €/an pour les lycéens (sera additionnée à la facture de pension ou de demi-pension du 1^{er} trimestre)

Frais de carte de cantine : 6 euros/an (sera additionnée à la facture de pension ou de demi-pension du 1^{er} trimestre).

ATTENTION : LA REINSCRIPTION EST CONDITIONNEE PAR LE REGLEMENT TOTAL DE LA PENSION OU DEMI-PENSION DE L'ANNEE PRECEDENTE.